

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 septembre 2017

Objet : RD - Projet d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry - Approbation des modalités de la concertation préalable

• date de convocation le 01 septembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi sept septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar
	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Yves Rivollet
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

François Blanc

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Frédéric Bret à Marc Chauvin - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Alexandra Turnar - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Mustapha Hamadi - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Pierre Hemar à Philippe Gamen - de Muriel Jeandet à Michel Dantin - de Delphine Julien à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Florence Vallin-Balas - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Jean-Pierre Ruffier à Catherine Chappuis - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay

• conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Daniel Rochaix - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 07 septembre 2017

délibération **n° 304-17 C**

objet **RD - Projet d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry - Approbation des modalités de la concertation préalable**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le projet du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry est entré dans sa phase de construction des bâtiments hall multimodal et vélostation, dont la livraison est prévue printemps 2019.

Afin d'assurer les accès aux futures entrées et les fonctionnalités liées à ce futur équipement, il convient d'aménager la place de la Gare depuis la rue Sommeiller, jusqu'à l'avenue de la Boisse à hauteur de l'entrée du parking Effia. La redéfinition de l'espace public est rendue nécessaire pour :

- assurer l'accessibilité des bâtiments pour les piétons,
- permettre l'accès à la vélostation et sa consigne pour les vélos,
- accueillir une zone de stationnement des taxis,
- créer des lieux de dépose-minute,
- permettre l'accès aux bâtiments pour les services d'exploitation de la SNCF, les livraisons des commerces et les convoyeurs de fonds, entre autres.

Une requalification qualitative et paysagère de la place de la Gare est également étudiée pour marquer l'entrée dans la ville depuis la gare et son lien avec le centre-ville.

En application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, le projet d'aménagement de la place de la Gare doit être précédé d'une procédure de concertation associant les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées.

Il est proposé de procéder à la concertation avec la population du lundi 02 octobre au lundi 30 octobre 2017, selon les modalités suivantes :

- un dossier consultable sera mis à disposition du public au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et à l'hôtel de ville de Chambéry, aux heures d'ouverture du public. Un registre destiné à recueillir les observations et suggestions sera également mis à disposition du public,
- des permanences du bureau d'études et/ou d'un technicien seront programmées pour expliquer le projet aux usagers,
- des pages dédiées sur le site internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges seront mises en œuvre pour présenter le projet et recueillir les propositions et observations du public,
- le dossier sera consultable également sur le site internet Territoire Mobile. Ce site permettra également de recueillir les contributions dématérialisées,
- une adresse postale ainsi qu'une adresse mail seront mises à disposition du public pour recueillir son avis.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en mairie de Chambéry et au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, une publicité par voie de presse sera également effectuée pour annoncer le lancement de la concertation.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu le projet du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2 et L.103-3,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les modalités de la concertation préalable au sens de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, à compter du 02 octobre jusqu'au 30 octobre 2017,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en place et au suivi de ladite concertation.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 304-17 C

Objet de l'acte : RD - Projet d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry -
Approbation des modalités de la concertation préalable

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 -
Autres

Date de l'acte : 07 septembre 2017

Annexe : Plan de situation - Place de la Gare Chambéry - Concertation;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170907-lmc1H19977H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19977H1

Date de transmission en Préfecture : 12 septembre 2017

Date de réception en Préfecture : 12 septembre 2017